

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2011**

**Etaient présents :**

M. Armand Christian, Maire, Président de séance.  
Mme Blanc Dominique, MM. Peray Hervé, Moutton Gérard, Girod Claude, adjoints  
Mme Collet Josiane,  
MM. Debard Jérémie, Gigi Dominique, Lévrier Bernard, Marchand Yves, Millet Eric

**Absents excusés :**

Mme Caretti Brigitte  
MM. Davis Andrew, Duchamp Lilian (pouvoir à Mme Blanc Dominique),

**Absents :**

Mmes Grand Corinne, Marion Mireille.  
MM. Boutin Thierry, Piberne Olivier

**Ouverture de la séance à 20H00.**

**1 M. Millet Eric est élu secrétaire de séance à l'unanimité.**

**2. Le Compte-rendu du Conseil municipal du 6 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.**

**2.1. M. le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme Chappuis Pascale, du Conseil Municipal, à partir du 30 novembre 2011.**

**3. DELIBERATIONS**

**3.1. DECISION MODIFICATIVE N° 5**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget 2011 (budget principal) s'avèrent insuffisants pour régler les dépenses engagées de l'année en cours.

Par conséquent, il y aurait lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de prévoir, sur l'exercice 2011 du budget principal, les modifications budgétaires ci-dessous s'élevant à :

-section d'investissement = **59 251** € en dépenses et en recettes.

-section de fonctionnement= **35 392** € en dépenses et en recettes

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.2. VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de refuser le versement de l'indemnité de conseil au receveur municipal Monsieur Jean-Michel MIENS pour l'année 2011.

**REFUSEE A L'UNANIMITE**

### **3.3. CONVENTION DE LOCATION APPARTEMENT N° 12 LA GAINÉ LOGRAS**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 8 septembre 2011, il avait été proposé de désaffecter le logement de fonction situé à Logras - 12, La Gainé, actuellement géré par la SEMCODA, dans le cadre d'un bail emphytéotique signé en 2004.

Monsieur le Maire explique que l'institutrice occupant ce logement de fonction nous déclarait devoir renoncer à ce privilège, en raison de son changement de statut d'enseignant. Elle précisait, qu'étant toujours en poste à Péron, elle souhaitait continuer à occuper cet appartement, en s'acquittant d'un loyer. Le montant du loyer doit être fixé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette proposition a reçu un avis favorable des Services de l'Etat, notifié le 23 novembre 2011. Il convient de statuer définitivement sur la désaffectation de ce logement de fonction et, sans plus attendre, d'établir la convention de location correspondante.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir avec l'intéressée. Le projet prévoit notamment les éléments suivants :

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, la commune de Péron décide de louer à l'enseignante, occupant actuellement à titre gratuit en raison de son statut, cet appartement n°12 de type 3 situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'ancienne école de Logras.
- Tout changement de locataire donnera lieu à la signature d'un avenant.  
Le montant de départ du loyer mensuel (hors charges) est fixé à 308,99 € au 1<sup>er</sup> septembre 2011.  
Le loyer est révisable annuellement.
- Les charges locatives sont remboursables à la commune de Péron.

Considérant l'avis favorable émis par les Services de l'Etat en date du 23 novembre 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

PRONONCE la désaffectation du logement de fonction situé à Logras - 12, La Gainé,

DECIDE de louer cet appartement n°12 de type 3 situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'ancienne école de Logras, à l'enseignante l'occupant actuellement, à titre gratuit, en raison de son statut.

AUTORISE le Maire à signer la convention telle que présentée et toutes pièces s'y rattachant.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.4. CONVENTION DE LOCATION APPARTEMENT N° 13 AVEC GARAGE LA GAINÉ LOGRAS**

Monsieur le Maire explique que le logement n°13 est vacant suite au départ du Directeur de l'école. Trois enseignants nouvellement nommés à Péron se sont montrés intéressés pour louer cet appartement en colocation.

Monsieur le Maire présente un projet de convention à signer avec ces trois personnes. Le projet prévoit notamment les éléments suivants :

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, la commune de Péron loue à trois enseignants un appartement de quatre pièces situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'ancienne école de Logras, et un garage.
- Tout changement de locataire donnera lieu à la signature d'un avenant.
- Le montant de départ du loyer mensuel (hors charges) est fixé à 430,82 € au 1<sup>er</sup> septembre 2011. Le loyer est révisable annuellement.
- Les charges locatives sont remboursables à la commune de Péron.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de louer à trois enseignants un appartement de quatre pièces situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'ancienne école de Logras, et un garage.

AUTORISE le Maire à signer la convention telle que présentée et toute pièce s'y rattachant.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.5. MODIFICATION DELIBERATION DU MOIS DE MAI 2011 – ACQUISITION DE TERRAINS CALAMAND - SUPERFICIE DES PARCELLES A ACQUERIR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 05 mai 2011 concernant l'acquisition de terrains de Monsieur Julien CALAMAND lieudit « Sur l'Annaz » parcelle F 308 pour une superficie de 1600 m<sup>2</sup>, correspondant à une partie de l'emprise de cette voie.

Monsieur le Maire indique que la surface totale à acquérir par la commune est supérieure à celle mentionnée dans la délibération du 05 mai 2011. La commune doit acheter sur cette parcelle le lot A d'une contenance de 1723 m<sup>2</sup> et le lot B d'une surface de 184 m<sup>2</sup>.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

Vu l'estimation des services fiscaux en date du 10 mai 2010,

DECIDE d'acquérir sur la parcelle de terrain située à Péron, lieudit « Sur Annaz » section F parcelle n° F 308 une surface de terrain d'une contenance de 1907 m<sup>2</sup> divisée par lot, soit le lot A d'une surface de 1723 m<sup>2</sup> et le lot B d'une contenance de 184 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Julien CALAMAND, au prix de 45 € le m<sup>2</sup> soit 85 815 € pour une superficie totale de 1907 m<sup>2</sup>, sans autre indemnités.

AUTORISE M. le Maire, où en en cas d'empêchement, un adjoint à signer l'acte notarié à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

DIT que la dépense est prévue au budget 2011, opération 74 – maison des sociétés – article 2111.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.6. DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS CONCERNANT LE TRANSFERT DES ACTES DEMATERIALISES AU SERVICE DE L'ETAT**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 03 novembre 2011 concernant la mise en œuvre de la télétransmission des actes communaux au contrôle de légalité et des gestionnaires de certificats.

Monsieur le Maire rappelle qu'après consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société Magnus – Berger-Levrault a été retenue pour être le tiers de télétransmission.

Monsieur le Maire indique que dans la dernière délibération il avait été précisé qu'il fallait signer le contrat d'adhésion aux services Berger Levrault Echange Sécurisé / ACTES – S<sup>2</sup>LOW pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Le sigle S<sup>2</sup>LOW est un système déposé dont Berger Levrault Echange Sécurisé n'est qu'une souche. Il convient de corriger cette mention.

Monsieur le Maire précise que les membres du Conseil Municipal doivent désigner deux agents responsables de la dématérialisation des actes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'adhésion aux services Berger Levrault Echange Sécurisé / ACTES – BLES pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. La licence de référence pour l'application est la licence CeCill-V2.

DESIGNE comme agents responsables et interlocuteurs privilégiés de la dématérialisation :

- Mademoiselle Valérie VINCENT, responsable
- Madame Isabelle GIACOBINO, responsable adjoint.

### **APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.7. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNFPT - ORGANISATION DE STAGES AVEC LES AGENTS DES AUTRES COLLECTIVITES DU TERRITOIRE**

Vu les lois n° 2007-148 du 02 février 2007 de modernisation de la fonction publique et n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale, trois textes qui rénovent le droit applicable en matière de formation des agents publics.

Monsieur le Maire explique que depuis plusieurs années, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), chargé de la gestion des formations des agents des collectivités territoriales, organise avec les communes du Bassin Bellegardien et du Pays de Gex des formations décentralisées.

Monsieur le Maire indique que pour fixer les conditions d'organisation d'une session de formation et de mise à disposition d'une salle de formation, il convient de prendre une convention de partenariat avec le CNFPT.

Monsieur le Maire précise que les sessions de formation sont fixées selon un programme défini chaque année entre le début octobre et fin novembre entre le CNFPT et les collectivités du territoire et validé par la collectivité accueillante.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner un agent permanent qui aura pour mission d'assurer le lien avec les collectivités du territoire, d'assurer l'accueil du formateur et des stagiaires, de participer aux réunions de programmation et de bilan de ces formations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer une convention de partenariat avec le CNFPT afin d'organiser des stages en collaboration avec les communes du Bassin Bellegardien et du Pays de Gex.

ACCEPTE de mettre à disposition du CNFPT une salle de formation dans ses locaux et le matériel nécessaire à la formation.

DESIGNE Melle Valérie VINCENT, chargé de la gestion des dossiers du personnel communal, en qualité d'interlocuteur du CNFPT.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.8. REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DESIGNE MEMBRE SUPPLEANT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 20 mars 2008 concernant la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire indique que pour des raisons professionnelles, Monsieur Thierry Boutin, ne peut plus assurer ses fonctions en qualité de membre suppléant de cette commission.

Monsieur le Maire précise que selon le Code des Marchés Publics, il est obligatoire de désigner six membres dont trois titulaires et trois suppléants dans cette commission.

Monsieur le Maire propose de désigner à bulletin secret ou à main levée un nouveau membre suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres, afin de procéder à l'examen et au contrôle des marchés publics de travaux en cours et à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté, après avoir délibéré,

DESIGNE comme nouveau membre pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres : M. Claude GIROD

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **4. POINTS DIVERS:**

#### **4.1. ECOLE – COLLEGE - GYMNASSE**

##### 4.1.1. ECOLE

##### 4.1.1.1. Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 7/11/2011

Le fonctionnement de la cantine a fait l'objet d'un long débat. Une réunion sera organisée avec les parents du Conseil d'Ecole et des représentants des enseignants et le personnel communal pour définir un règlement commun entre l'école et la cantine et « régler » certains problèmes jugés inacceptables par certains parents.

4.1.1.4. Demande d'équipement pédagogique sportif par les enseignants de l'école primaire : cette demande sera analysée par la commission finance lors de l'élaboration du budget 2012.

##### 4.2.1. COLLEGE

##### 4.2.1.1. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 7/11/2011.

Choix de différents voyages scolaires. Cours de conduite pour les élèves en partenariat avec la sécurité routière. Bilan de l'année 2011.

#### **4.2. VOIRIE**

##### 4.2.1. Bilan final de l'aménagement place basse – Vie de l'Etraz (Eurovia, Novo-Perez, Ducret)

- TRAVAUX AMENAGEMENT VIE ETRAZ : 400 922 EUROS
- WC PUBLICS : 17 395 EUROS

#### **4.3. BUDGET**

##### 4.3.1. Ligne de trésorerie.

En caisse le 28 novembre : 465 212,56 €.

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

#### 4.3.2. Réalisation du budget investissement :

LACROIX SIGNALISATION	Panneau information municipal Texto Village + mallette alphabet bronze clair	2 743,62
VERITA BUREAU	ECH.1/11.11 Mission accessibilité handicapés Maison des Sociétés	179,40
VERITAS BUREAU	ECH.1/10-11 Mission contrôle technique maison des Sociétés	1 196,00
PERRIERE CHARPENTE	CP2 10/11 MAPA Travaux de réfection toiture chalet Poutouille	46 065,16
DUCRET GROS GEOMETRES	ac.3/solde MO MAPA EUROVIA 07/10 Rue Etraz/St Antoine	6 733,73
EUROVIA ALPES	cp6/DGD 19/7 MAPA EUROVIA 07/10 Rue Etraz/St Antoine	36 023,74
AGT CPTABLE ONF LYON	Animation constitution ASA gestion route forestière Pays Gex	21 528,00

#### 4.3.3. Compte-rendu de la réunion pour les subventions départementales du 10/11/2011

La commune n'a été retenue que pour un dossier : celui de la Vie de l'Etraz – route de Saint Jean de Gonville pour un montant de 28 350 €.

#### 4.3.4. Demande de subvention du football Sud Gessien pour l'achat de cages de buts.

Cette demande sera analysée par la commission finance lors de l'élaboration du budget 2012.

### 4.4. MAISON DES SOCIETES

4.4.1. Avis de la sous-commission d'accessibilité suite à la réunion du 22/11/2011 : avis favorable.

### 4.5. BATIMENTS COMMUNAUX

4.5.1. Présentation du projet et du coût pur la création d'un bureau dans l'accueil mairie

Montant des travaux : 23 000 € hors mobilier. Achat de mobilier d'une valeur de 1000 €.

Les travaux devront être terminés pour le début d'année.

### 4.6. CONTENTIEUX

4.6.1. Décision du TA de Lyon dans le cadre de l'affaire Rabiller

L'arrêté pris pour autorisé une clôture entre Mme Prodon et M. Rabiller n'est pas entaché d'irrégularité par contre la commune n'a pas obtenu de frais de dédommagements.

### 4.7. PLAN LOCAL D'URBANISME

4.7.1 Point sur la Modification du plan local d'urbanisme par le biais de la procédure simplifiée

Dans l'attente de l'avis de la DDT pour la présentation des plans modifiés.

## 5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

### 5.1. CCPG

5.1.1. Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 24/11/2011 : pas de Conseil Communautaire cette année en novembre

5.1.2. Commission Sociale

Budget prévisionnel 2012. Débats sur les différents postes sociaux.

### 5.2. SIVOS

5.2.1. Compte-rendu de la réunion du comité syndicale du 24/11/2011

### 5.3. PNR

5.3.1. Compte-rendu de l'Assemblée Syndicale du 26/11/2011.

Prévision des activités 2012 : 40 objectifs débattus ainsi que leurs coûts. Rapport sur le projet de barrage Varambon et Conflan : abandon officiel des deux projets.

## 6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

### 6.1. URBANISME

6.1.1. Compte rendu de la réunion du 8/11/2011

#### Déclarations Préalables

- M. Moser Marcel, 213 rue des Corneilles, construction d'une piscine enterrée, d'un pool-house, d'un abri voiture  
Avis défavorable

### Permis de Construire

- Domaine des Fontaines, Landecy Jean-Yves, Vie de l'Etraz, construction d'un abri pour chevaux – Avis favorable
- M. Louleiro-Cerqueira Cyril, Chemin de l'Etang à Feigères, construction d'une maison individuelle – Avis favorable

### 6.1.2. Compte rendu de la réunion du 22/11/ 2011

#### Déclarations Préalables

- M. Biancuzzi Denis, Rue du Molard à Greny , construction d'un garage en panneaux galvanisés – Avis favorable ( à revoir)
- Mme Bonnenfant Madeleine, Vie de l'Etraz, pose d'un portail coulissant – Avis favorable
- M. Blanc François, Route de Pougny, division de propriété, emplacement réservé n° 9 – Avis favorable
- M. Piberne Olivier, Chemin de la Louye à Logras, construction d'une véranda – Avis favorable
- Mme Camp Yolande, chemin des Marais, division de propriété – Avis favorable

### Permis de Construire

- M. Blaevoet Roger, Rue de la Gaine à Logras, transformation extension d'un bâtiment existant – Avis favorable
- SCCV des deux chevaliers M. Morbois Stéphane, Lotissement les Boutons d'Or, Vie de l'Etraz, construction de 2 villas jumelées – Avis favorable

## **6.2. ASSOCIATIONS**

6.2.1. Compte-rendu de la réunion avec l'exécutif de l'association de judo du 8/11/2011 pour l'organisation d'un tournoi, au gymnase, le 5/12/2011.

6.2.2. Compte-rendu de l'Assemblée Générale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du 18/11/2011.

Le corps des jeunes sapeurs-pompiers se compose de 21 membres, dont 10 membres de Péron. Des tenues de pompiers et de sport ont été achetées pour les jeunes recrues. Bilan de l'année 2011.

6.2.3. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la société de Musique « La Bonne Humeur » du 21/11/2011.

Effectif de 41 membres au niveau des séniors et de 40 membres au niveau des juniors.

Présentation du bilan et bonne implication des musiciens dans les différentes harmonies du Pays de Gex.

6.2.4. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la société de Jeunesse du 26/11/2011.

Renouvellement du bureau.

## **6.2. COMMUNICATION**

6.2.1. Compte-rendu de la réunion pour la sortie du PP du 28/11/2011.

Correction des articles.

## **7. COURRIER**

7.1. Demande d'une salle pour pratiquer les échecs en liaison avec la MJC de Gex

Accord du Conseil Municipal, la salle proposée est celle des réunions à la maison des sociétés.

## **8. DIVERS**

8.1. Rapport de mesures sono métriques chez M. VUAILLAT (chemin de la Vie de l'Etraz)

Les bruits de son exploitation étant trop élevés, ce dernier devra trouver un autre terrain à partir du début d'année.

8.2. Prochain Conseil Municipal : Jeudi 11 janvier 2012 à confirmer en fonction des dates des vœux des Maires et de l'ordre du jour.

**FIN DE LA SEANCE : 23 H. 20**